

COMPTE-RENDU CONSEIL D'ETABLISSEMENT EXCEPTIONNEL DU 16 AVRIL 2018

Le Conseil d'Etablissement de l'EFE Montaigne, convoqué dans les formes requises, s'est effectivement réuni pour un Conseil Exceptionnel ce lundi 16 avril 2018 à l'EFE Montaigne sous la présidence de Monsieur le Proviseur, Philippe LEGENDRE. Prévus pour démarrer à 18H, la séance fut ouverte à 18h15.

Etaient présents :

Direction de l'établissement :

M. Legendre, proviseur

M. Ugnon-Coussioz, directeur

M. Ahissou, proviseur adjoint

SCAC :

M. Rousseau

Conseillers consulaires:

M. Hougbedji

Représentants des enseignants :

M. Cadoux

M. Roy

Mme Grosse

Mme Derain

M. Amlon

M. Mehablia

Représentants des parents :

Mme Coyac-Atindehou

M. Gomez

Mme Missinhoun

Mme AHOLOU

Représentants du Conseil d'Administration

Mme Lascaris

M. Verfaillie

Le Proviseur présente l'ordre du jour en deux points :

- 1- Rapport du Projet Cantine / Horaires scolaires / Offre plurilinguistique
- 2- Calendrier scolaire modifié

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Proviseur présente le contexte ayant conduit à ce Conseil exceptionnel, lorsqu'un représentant des enseignants au Conseil demande une motion afin de lire une déclaration au nom de tous les enseignants.

Le Proviseur lui accorde la parole. Lecture est donnée de la déclaration des enseignants. La copie de ladite déclaration est annexée au présent compte-rendu. Elle n'a fait l'objet d'aucun débat.

Le Proviseur reprend le fil de l'ordre du jour et expose le contexte ayant conduit au Conseil d'établissement exceptionnel de ce jour. Il rappelle qu'il s'agit bien d'un projet global : restauration scolaire, horaires scolaires et offre plurilinguistique qui fait unanimité en tant que projet global mais sur lequel le besoin d'échanges plus profonds et mutualisés s'est senti. Ce besoin a conduit à se mettre d'accord sur le concept du report d'un an dudit projet global avec la mission de sauvegarder cette ambition à travers une consultation consensuelle sur la base d'un retro planning à mettre en place le plus tôt possible.

Après cette explication, le Proviseur met au vote le report d'un an du projet global Restauration scolaire / Horaires scolaires / Offre plurilinguistique.

- Vote POUR : 04 dont M. Rousseau qui sollicite une explication de vote avant la poursuite de l'expression des suffrages. Il rappelle en effet, à la suite du Proviseur, que ce report a été sollicité parce que toutes les conditions n'étaient pas encore réunies pour engager le processus consensuel mais qu'il fallait initier les échanges dès maintenant ou au plus tard à la rentrée de septembre 2018.

L'expression des suffrages se poursuit dans cet ordre sous la présidence du Proviseur :

- Vote ABSTENTION : 11
- Vote CONTRE : 0

Le report d'un an du projet global Restauration / Horaires scolaires / Offre plurilinguistiques est validé.

Le Proviseur rappelle que les échanges devront être lancés et le plus mutualisés possible tout en faisant respecter les champs de compétences de chacun. Il a indiqué que ce projet portait trois volets : le rythme scolaire à la discussion duquel tout le monde pourra participer, les décisions concernant les infrastructures relevant du Conseil d'Administration et le projet plurilinguistique pour lequel les équipes pédagogiques sont les plus appropriées. Il rappelle que le mot d'ordre sera de faire participer le maximum d'intervenants de la communauté éducative.

Le Point 2 de l'ordre du jour, concernant l'adoption du calendrier scolaire 2018-2019, est induit par le report ainsi acté en Point 1. Il s'agit de soumettre au Conseil d'établissement un calendrier modifié nous ramenant à 864 heures sur l'année, soit 36 semaines et deux vendredis à 6 heures.

Quelques échanges ont eu lieu pour mieux cerner la fixation de la date de la pré-rentrée des enseignants le vendredi 31 août. Des explications ont été apportées par le Proviseur notamment le fait qu'il fallait éviter d'avoir plus de deux vendredis à 6h.

Le Calendrier ainsi modifié est soumis au vote par le Proviseur dans l'ordre qui suit :

- Votre CONTRE : 00
- Vote ABSTENTION : 00
- Vote POUR : UNANIMITE

M. Rousseau indique qu'il n'a pas pris part à ce vote pour la simple raison qu'il fait partie de la hiérarchie à laquelle le projet de calendrier sera soumis ultérieurement pour validation. Il ne pouvait donc pas voter ici par anticipation.

Avant la levée de la séance, le Conseil est invité à statuer sur une «**Grille d'Evaluation Epreuve Orale Soutenance de Projet – DNB 2018**».

Au bout d'une année d'expérience du nouveau Brevet, il avait été recommandé à notre administration de modifier les items retenus pour le Brevet 2017. Ce qui a conduit aux huit (08) items soumis au vote ce jour. Ils ne sont pas tous nouveaux. Les 5 items de la « Maîtrise de l'expression orale » n'ont pas subi de modification. Quant à la « Maîtrise du sujet présenté », trois (03) items sont retenus dont le premier et le troisième ont connu une précision au niveau des formulations.

Le Diplôme National du Brevet porte sur huit cents (800) points. La grille en débat porte sur cent (100) points. La notation proposée retient un spectre de notes pouvant osciller en vingt (20) et Cent (100) points. Sur ce point, M. Rousseau fait relever qu'il y a peut-être lieu de s'assurer du mode de fonctionnement des autres écoles dont les spectres sont entre zéro (0) et Cent (100) point. Des questions d'éclaircissement et des apports complémentaires ont permis de comprendre que les élèves seront bien dans le cadre des EPI d'une part pour préparer de façon continue cette évaluation et non à travers une épreuve blanche ; d'autre part qu'il faut tenir compte du caractère incitatif de la notation tout en n'oubliant pas la question du spectre pour souci d'homogénéité.

La Grille d'évaluation est mise au vote dans l'ordre qui suit:

- Vote CONTRE : 00
- Vote ABSTENTION : 00
- Vote POUR : Unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h47.